



AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BASSIN DE THAU

Enquête publique du mardi 29 septembre 2026 9h00 au jeudi 29 octobre 2026 17h30

Par arrêté n°2026-6 en date du 24 aout 2026, le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT) a précisé les modalités d’ouverture et d’organisation de l’enquête publique relative à la révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Bassin de Thau.

OBJET DE L’ENQUETE

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de révision du Schéma de cohérence territoriale du Bassin de Thau. Cette enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers et de recueillir leurs observations, propositions et contre-propositions relatives au projet de révision du SCOT du Bassin de Thau. Les observations parvenues pendant le délai de l’enquête seront prises en considération par le Syndicat Mixte du Bassin de Thau, personne publique responsable du projet de révision du SCOT. Le SCOT du Bassin de Thau est un document de planification stratégique prévu par le code de l’urbanisme. Il s’intègre entre le document de planification régionale, le SRADDET d’Occitanie (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) et les documents d’urbanisme locaux (plans locaux d’urbanisme- PLU) et décline le projet de territoire pour les 20 prochaines années, horizon 2043, mettant en cohérence l’ensemble des politiques sectorielles d’aménagement en matière d’urbanisme, d’habitat, de déplacement, de commerce et d’environnement.

DATE ET DUREE DE L’ENQUETE

L’enquête publique sera ouverte du mardi 29 septembre 2026 à 9h00, pour une durée de 31 jours soit jusqu’au jeudi 29 octobre 2026 17h30. Le siège de l'enquête publique est fixé au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT) à l'adresse suivante : Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT), 328 quai des Moulins, 34200 SÈTE. Le périmètre de l’enquête couvre l’agglomération de Sète Agglopôle Méditerranée, soit 14 communes.

COMPOSITION DE LA COMMISSION D’ENQUETE

Par décision n°E26000061/34 le Tribunal administratif de Montpellier a désigné une commission d’enquête composée de Monsieur Jacques Arming, en tant que Président, Monsieur Philippe Bosch Vice-Président, Monsieur Jean-Claude Monnet, en qualité d’assesseur et Madame Martine Rivoilier, en qualité de membre suppléante.

COMPOSITION DU DOSSIER D’ENQUETE

- Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les documents suivants :
- L’arrêté portant organisation et ouverture de l’enquête publique,
 - La notice de présentation du dossier d’enquête publique
 - Un registre d'enquête publique, à feuillets non mobiles et conformes aux usages, sur lequel le public pourra consigner ses observations,
 - Le projet de SCOT arrêté par délibération n°2026/10 du 24 février 2026 par le comité syndical du SMBT, comprenant notamment : Le projet d’aménagement stratégique (PAS), Le document d’orientation et d’objectifs (DOO) dont le document d’aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL), Le chapitre individualisé valant SMVM, Les annexes : Diagnostic et état initial de l'environnement (EIE), Rapport environnemental – Evaluation Environnementale (EE), Justification des choix retenus pour établir le projet d’aménagement stratégique et le document d’orientation et d’objectifs, Analyse de la consommation d'Espaces naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) au cours des dix années précédant le projet de Schéma et justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation dans le DOO, Résumé non technique
 - Le bilan de la concertation,
 - Les avis émis par les personnes publiques associées
 - L’avis de l’autorité environnementale et la réponse formulée par le SMBT,
 - L’ensemble des délibérations inhérentes à la procédure de Révision du SCOT.

CONSULTATION DU DOSSIER D’ENQUETE

- Durant toute la durée de l’enquête, le public pourra consulter le dossier d’enquête publique :
- Sur support papier au siège de l'enquête publique : Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT), 328 quai des Moulins, 34200 SÈTE et dans chacun des 2 autres lieux d’enquête listés ci-après,
 - En version numérique sur le site internet du SMBT : (<https://www.smbt.fr/blog/outil/scot/>)
 - En version numérique sur le registre numérique : <https://www.registre-dematerialise.fr/7556/>

Les lieux où le dossier peut être consulté sur support papier :

Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT)	328 Quai des Moulins, Sète	Lundi à vendredi : 9h00-12h00 et 14h00- 18h00
Mèze, Mairie annexe 2	2 rue de la Cave Coopérative, Mèze	Lundi à vendredi : 8h00-12h00 et 13h30- 17h30
Mairie de Gigean	1 rue de l'Hôtel de Ville, Gigean	Lundi à jeudi : 8h00- 12h00 et 13h30- 17h30 et le Vendredi : 8h00- 12h00 et 13h30–16h30

RECUEIL DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

- Durant toute la durée de l’enquête, le public pourra déposer toute observation (appréciation, suggestion, propositions ou contre-proposition) se rapportant au dossier de révision du SCOT du Bassin de Thau :
- Par écrit sur les registres d’enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d’enquête, mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les lieux repris ci-dessus.
 - Par courrier postal (cachet de la poste faisant foi), adressé au SMBT, 328 quai des Moulins - 34200 SÈTE, à l’attention de Monsieur le Président de la Commission d’enquête du projet de SCOT du Bassin de Thau,
 - Par écrit ou oral lors des permanences physiques tenues par un membre de la commission d’enquête,
 - Par courriel à l’adresse suivante : enquete-publique-7556@registre-dematerialise.fr
 - Par dépôt sur le registre dématérialisé à l’adresse suivantes : <https://www.registre-dematerialise.fr/7556/>

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites déposées lors des permanences seront consultables dans les lieux de l’enquête où elles ont été déposées. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7556/> Les observations et propositions du public transmises via le registre dématérialisé seront consultables à l’adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7556/> Il est précisé qu’il est de la responsabilité de chaque participant à l’enquête publique, sur le registre dématérialisé, s’il souhaite rester anonyme, de ne faire état d’aucune information personnelle dans ses écrits (nom, coordonnées, adresse).

PERMANENCES DE LA COMMISSION D ENQUETE (ACCUEIL DU PUBLIC)

La commission d’enquête représentée par un ou plusieurs membres se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux définis ci-après et aux jours et horaires suivants :

DATES	LIEUX	ADRESSES	HORAIRES
MARDI 29 SEPTEMBRE 2026	SETE (SMBT)	SMBT - 328 QUAI DES MOULINS - 34200 SETE	9 H 00 A 12 H 00
MARDI 29 SEPTEMBRE 2026	MEZE	MAIRIE ANNEXE 2 - 2 RUE DE LA CAVE COOPERATIVE - 34140 MEZE	9 H 00 A 12 H 00
MARDI 29 SEPTEMBRE 2026	GIGEAN	HOTEL DE VILLE - 1 RUE DE L'HOTEL DE VILLE - 34770 GIGEAN	9 H 00 A 12 H 00
JEUDI 15 OCTOBRE 2026	SETE (SMBT)	SMBT - 328 QUAI DES MOULINS - 34200 SETE	9 H 00 A 12 H 00
JEUDI 15 OCTOBRE 2026	MEZE	MAIRIE ANNEXE 2 - 2 RUE DE LA CAVE COOPERATIVE - 34140 MEZE	9 H 00 A 12 H 00
JEUDI 15 OCTOBRE 2026	GIGEAN	HOTEL DE VILLE - 1 RUE DE L'HOTEL DE VILLE - 34770 GIGEAN	9 H 00 A 12 H 00
JEUDI 29 OCTOBRE 2026	SETE (SMBT)	SMBT - 328 QUAI DES MOULINS - 34200 SETE	14 H 00 A 17 H 30
JEUDI 29 OCTOBRE 2026	MEZE	MAIRIE ANNEXE 2 - 2 RUE DE LA CAVE COOPERATIVE - 34140 MEZE	14 H 00 A 17 H 30
JEUDI 29 OCTOBRE 2026	GIGEAN	HOTEL DE VILLE - 1 RUE DE L'HOTEL DE VILLE - 34770 GIGEAN	14 H 00 A 17 H 30

MISE A DISPOSITION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D’ENQUETE

- À l’expiration du délai fixé pour l’enquête publique, les registres d’enquête publique seront clos et signés par les membres de la Commission d’enquête. À l’issue de l’enquête, le Président de la commission d’enquête accompagné des autres membres de la commission d’enquête remettra le rapport et les conclusions motivées de la commission d’enquête au Président du SMBT ainsi qu’au tribunal administratif. Ce rapport et ces conclusions motivées seront mis à disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l’enquête :
- Au siège du SMBT et dans les lieux d'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant une période d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête,
 - Sur le site internet du SMBT : www.smbt.fr (rubrique SCOT),
 - Sur le registre dématérialisé à l’adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7556/>

L’autorité responsable de la procédure de révision du SCOT est le Syndicat Mixte du bassin de Thau (SMBT) ayant son siège au 328 quai des Moulins 34200 SETE. Toute information relative au projet de Révision du SCOT du Bassin de Thau ou à la présente enquête publique pourra être demandée auprès du Président du Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT), soit par courrier au siège du SMBT, 328 quai des Moulins, 34200 SÈTE, soit par mail : contact@smbt.fr, ou auprès de M. Cottalorda, chargé de mission SCOT au SMBT, personne référente du dossier.

Le Président, Thierry Baëza